



Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le 03/04/2023
ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023
Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-34 : FINANCES - BUDGET ANNEXE ZAC JULLIAT EST
AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Rapporteur : Luc CHAPUT

Résultat de fonctionnement 2022 :

- Résultat de l'exercice 2022.....	- 121,73 €
- Résultats antérieurs reportés.....	- 96,38 €
- Résultat à affecter.....	-218,11 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_34-DE

Exécution d'investissement 2022 :

- Solde d'exécution d'investissement 2022.....	82 274,40 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement.....	- 1 310 326,66 €
- Excédent de financement.....	- 1 228 052,26 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe ZAC Julliat Est comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (1068) :	0,00 €
- Report en excédent de fonctionnement (002) :	-218,11 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

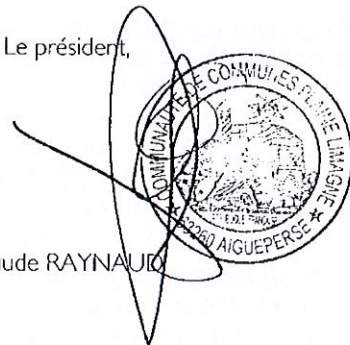
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/04/2023

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD